



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Broye
Oberamt des Broyebezirks

GUIDE PRATIQUE

Organisation de manifestations temporaires au bénéfice d'une patente K





Introduction

Chaque année, les autorités octroient des centaines d'autorisations concernant les manifestations. Afin que ces événements se déroulent légalement, une patente personnelle et intransmissible est indispensable.

Cependant, l'obtention de la patente K est soumise à la loi sur les établissements publics (LEPu).

Quand faut-il faire une demande ?

Toute manifestation **publique** (bal, concert, concours, fête de jeunesse, festival, marché, etc.) comprenant une vente de boissons et/ou de denrées alimentaires requiert l'accord des autorités. Une demande doit être déposée à l'administration communale suffisamment à l'avance, afin que celle-ci parvienne **impérativement** à la Préfecture **minimum 60 jours** avant le début de l'événement. Si l'organisateur ne respecte pas le délai de réception de la demande, il encourt des frais supplémentaires.



Formulaire A

Le formulaire A doit être rempli correctement et lisiblement. Il doit comporter les données personnelles de l'organisateur (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone), le lieu précis, le type, les dates précises et la durée de la manifestation. Il est également important de bien remplir, si nécessaire, la partie « prolongation ».

Le formulaire A est disponible sur le site internet de l'Etat de Fribourg :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/manifestations-temporaires-patente-k>

(Valable dès le 1^{er} août 2015)

Manifestation temporaire
Demande d'autorisations diverses (patente K, prolongation, etc.)
Formulaire A

A présenter à la Préfecture du district **au plus tard 60 jours** avant la manifestation

1. Organisateur

1.1 Société requérante ou exploitant (pat. : ...) :

Nom et prénom du responsable :
Adresse complet du responsable :
Mobile : TEL :
Courriel : Fax :

1.2 Nom et prénom du caissier :
Adresse complet du caissier :
Mobile : TEL :
Courriel : Fax :

La décision et la facture seront envoyées au caissier

2. Manifestation

2.1 Nom et objet de la manifestation :

2.2 Lieu où se déroulerait la manifestation
Endroit exact :
 Buvette Centre Surface réservée au public (en m²) :
 Etablissement existant Place air
Capacité d'accueil : Nombre de bars : Nombre de places de parc visiteurs :

2.3 Type de manifestation
 Fête populaire Concert - type de musique :
 Fête sportive Autres :
Public attendu (en nombre) : Pic de fréquentation :
Tranche horaire du pic de fréquentation (jour et horaires) : Age d'admission :
Type de public (y c. provenance) :

2.4 Durée et date(s) de la manifestation
Quand et pour combien de temps se déroulerait la manifestation ?
Du _____ depuis _____ (heure) au _____ à _____ (heure de fin)

2.5 Entrées payantes
L'entrée est-elle payante ? oui non Si oui, prix (toutes taxes comprises) : Abonnements : oui non
 Billets officiels Adulés Fr. : Adulés Fr. :
 Billets spéciaux AVS/AN Fr. : AVS/AN Fr. :
 Autres (Ticket/Comer, FNAC, etc.) Etudiants Fr. : Etudiants Fr. :
Enfants Fr. : Enfants Fr. :
Autres Fr. : Autres Fr. :

Si non, une collecte est-elle prévue ? oui non

3. Demande

3.1 Patente K
Le _____ de _____ à _____ heures
Le _____ de _____ à _____ heures
Le _____ de _____ à _____ heures
Le _____ de _____ à _____ heures

3.2 Autorisation de prolongation
Le _____ jusqu'à _____ heures
Le _____ jusqu'à _____ heures
Le _____ jusqu'à _____ heures
Le _____ jusqu'à _____ heures

4. Observations

Lieu, date : _____ Le requérant : _____

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DU BIEN-FONDS

Domaine privé Domaine public

Remarques ou conditions particulières : _____

Nom / Prénom : _____
Lieu, date : _____ Signature : _____

PREAVIS COMMUNAL

Favorable Défavorable

Conditions particulières : _____

Lieu, date : _____

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Formulaire B

Lors d'événements nécessitant un service de sécurité, des samaritains ou d'autres services complémentaires assurant une protection à l'intérieur ainsi qu'aux abords de la manifestation, le formulaire B doit être rempli en plus du formulaire A.

Des copies des plans/croquis ainsi que les copies des contrats établis entre les parties doivent être annexées au formulaire.

Le formulaire B est disponible sur le site internet de l'Etat de Fribourg :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/manifestations-temporaires-patente-k>

(Valable dès le 1^{er} août 2015)

**Manifestation temporaire
Formulaire complémentaire B**

A remplir entièrement
(Formulaire de base A à remplir également)

Organisateur :

Date de la manifestation :

1. Lieu de la manifestation

Endroit exact :

Joindre une description et un plan de situation précisant les accès publics, stationnement et accès pour les services d'urgences

bâtiment existant cantine plein air en forêt

Surface totale réservée au public (en m²) :

Capacité d'accueil :

Dont : places assises places debout

Installations provisoires et/ou particulières :
(gradins, scène, bars, cuisine, installations sanitaires/WC, jeux, etc.)

oui (joindre une description et un plan)
 non



Horaires

Horaires et restrictions concernant les patentes K

- Horaire ordinaire du lundi au dimanche de 6 heures à 24 heures
- Demande de prolongation possible jusqu'à 3 heures (la demande doit être motivée)

Horaire exceptionnel jusqu'à 4 heures (régime dérogatoire, donc pas un droit) en cas de manifestation d'intérêt cantonal ou régional (critère de l'intérêt public) et ceci uniquement les samedis et dimanches matins.

Toutes les informations en lien avec les prolongations et les horaires exceptionnels sont référencées dans la Loi sur les établissements publics (LEPu), aux articles 46 et 48, selon le lien ci-dessous :

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/952.1